



## Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 29 mai 2015 à 20 h

### Procès-verbal

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de mai à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor, dûment convoqué le 19 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

#### Nombre de conseillers

**en exercice : 27**

**présents : 18**

**votants : 26**

**Présents :** Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Christine Bégué, Olivier Bégué, Frédéric Dudezert, Agnès Dupla, Hélène Francq-Girard, Philippe Gelez, Jérôme Lacroix, Nadine Lartigau, Catherine Montaut, Laurence Pécastaing, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Pierre Servary, Valérie Thévenot, Jean-Carl Thierry, Jean-Jacques Tirquit, Michel Villeger.

**Ont donné pouvoir :** Delphine Bart à Olivier Bégué, Sabine Bénétrix à Christine Bégué, Julie Armellini à Frédéric Dudezert, Sabine Dassé à Michel Villeger, Christophe Gès à Jérôme Lacroix, Françoise Lalande à Agnès Dupla, Serge Messanges à Henri Arbeille, Pierre Sarthou à Philippe Gelez.

**Absent excusé :** David Minvielle

**Secrétaire :** Olivier Bégué

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, service gestion.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

### 1. Mise en concordance entre les états de la dette du budget principal tenus par le comptable et l'ordonnateur

Vote : unanimité

La vérification de la concordance entre les états de la dette joints aux documents budgétaires du budget principal et le solde du compte de gestion tenu par le comptable a mis en évidence des écarts : l'assemblée délibérante autorise le comptable à constater les opérations d'ordre non budgétaire, qui permettent de rétablir une parfaite concordance.

### 2. Comptes de l'exercice 2014 : budget principal et budgets annexes

#### a) Comptes de gestion

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le compte de gestion, établi par le trésorier municipal, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, de tous les budgets de la commune.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

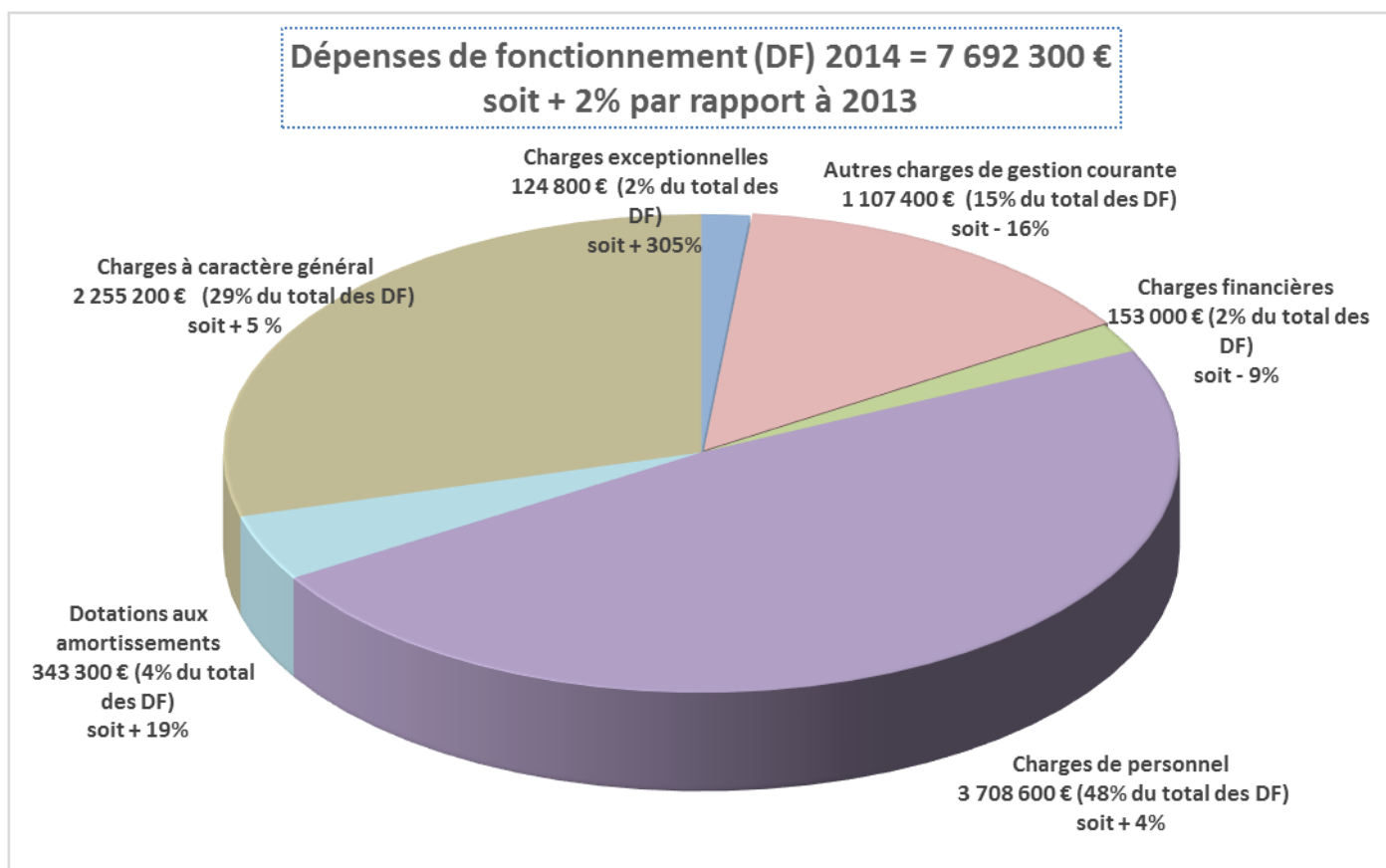
En approuvant à l'unanimité le compte de gestion 2014, l'assemblée délibérante a constaté la stricte concordance entre le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion.

#### b) Comptes administratifs

Vote : unanimité sur tous les budgets

Le compte administratif établit la synthèse du budget primitif, acte budgétaire prévisionnel. Il présente les résultats de l'exécution de ce budget, en retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

Le maire Xavier Gaudio commente les comptes administratifs du budget principal puis des budgets annexes.



Charges à caractère général : il s'agit des dépenses courantes qui augmentent du fait de l'évolution des prix, de l'augmentation du nombre de travaux en régie et de prestations de services tels que la surveillance de la voie publique, les frais liés à l'aire de camping-cars et la sécurité...

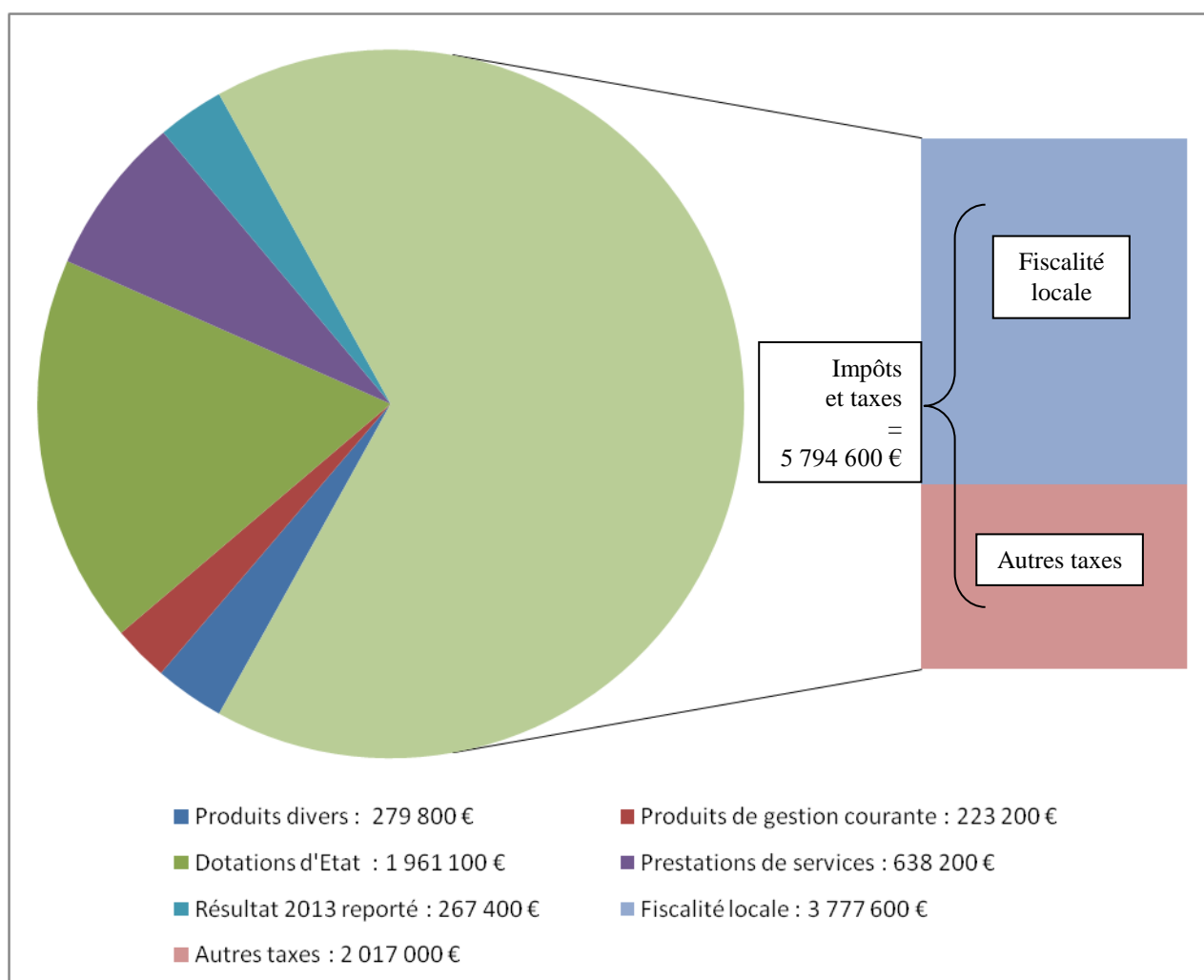
Charges de personnel : l'effectif comprend des CDD supplémentaires mais l'augmentation de la masse salariale provient essentiellement de l'évolution des carrières, la revalorisation des grilles indiciaires, les intervenants pour les Temps d'Activités Périscolaires et la cotisation employeur obligatoire pour le transport urbain Yégo.

Charges de gestion courante : elles comprennent les subventions attribuées aux associations, à l'équilibre du budget de la crèche et du CCAS ainsi que le versement des participations aux syndicats intercommunaux (SIVOM, SDIS ...)

Charges financières : aucun emprunt nouveau n'a été souscrit ; le montant des intérêts baisse donc.

Charges exceptionnelles : l'évolution de + 305% par rapport à 2013 provient du versement à MACS d'une dépense de 120 000 €, montant qui avait été versé à la commune par le Département lors de la rétrocession des routes départementales.

**Recettes de fonctionnement 2014 = 8 764 300 €  
soit + 2% par rapport à 2013**



#### Prestations de services :

638 200 € ; 7% du total des recettes de fonctionnement ; - 21% par rapport à 2013

Il s'agit des recettes liées aux coupes de bois, occupations du domaine public (halles, plages, terrasses), aire de camping-car, courts de tennis, trinquet, portage de repas, garderie ...

L'évolution négative de 21% par rapport à 2013 s'explique par une modification d'imputation budgétaire du compte où étaient encaissées les recettes du marché forain (elles sont inscrites à partir de 2014 au chapitre « Autres taxes ») et par moins de coupes de bois.

#### Dotations d'Etat :

1 961 100 € ; 18% du total des recettes de fonctionnement ; - 5% par rapport à 2013

Entre 2010 et 2015, le montant de ces dotations a régressé de 1 606 000 € à 1 305 000 €, soit - 301 000 € (- 18,75%)

#### Produits de gestion courante :

222 300 € ; 3% du total des recettes de fonctionnement ; - 41% par rapport à 2013

Ces recettes comprennent essentiellement les revenus des locations des immeubles communaux (appartements, salles, golf) mais également le reversement des excédents des budgets annexes. En 2013, la vente d'un terrain du lotissement La Forêt a été versée sur le budget principal (250 000 €).

#### Impôts et taxes :

5 794 600 € ; 66% du total des recettes de fonctionnement ; + 6% par rapport à 2013

Les impôts et taxes comprennent :

- La fiscalité locale : + 111 000 €. Cette recette supplémentaire est engendrée par l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat : les taux communaux n'ont pas évolué.
- Les autres taxes : elles augmentent de 11% par rapport à 2013. Ces recettes correspondent à l'attribution de compensation versée par MACS (- 3%), les droits de mutation (- 12%), le marché forain (+ 7%), la taxe de séjour (- 30%), les taxes sur l'électricité (- 1%), les jeux du Casino (- 5%), les recettes de parcmètres (+ 5%), diverses recettes dont celles très aléatoires des terrains devenus constructibles (+ 133%).

#### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement qui s'élèvent en 2014 à 2 630 600 €, se répartissent ainsi :

- Travaux en régie (travaux réalisés par les services communaux) : 126 500 € ; 5% du total des dépenses d'investissement

Les agents municipaux ont réalisé les sanitaires de l'aire de camping-car, le local pour les Temps d'Activité Périscolaire, le réaménagement de l'ancien office de tourisme pour permettre aux élus d'avoir des bureaux et de tenir des permanences ...

• Remboursement du capital des emprunts : 327 300 € ; 12% du total des dépenses d'investissement  
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2014

- Participations au Sydec, Ehpad ... : 527 500 € ; 20% du total des dépenses d'investissement

Les factures réglées au Sydec sont liées à l'enfouissement des réseaux et la réfection de l'éclairage public. La participation versée à l'Ehpad correspond à la subvention nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement (150 000 €).

- Matériels et mobiliers : 189 900 € ; 7% du total des dépenses d'investissement

Il s'agit d'achat de mobiliers urbains et de bureau, d'un camion, et de matériels divers

- Frais d'études : 20 800 € ; 1% du total des dépenses d'investissement

Sont réglés outre les frais d'études, les licences des matériels informatiques.

- Travaux : 1 438 700 € ; 55% du total des dépenses d'investissement

Ont été réglées en 2014 les dépenses suivantes : fin des travaux de l'office de tourisme et de l'aire de camping-cars, signalétique, travaux sur les bâtiments communaux, désensablement du pied de dune, aménagement Barthes, début des travaux de l'église de Soorts ...

Les recettes d'investissement comprennent :

- Excédent d'investissement reporté de 2013 : 1 349 600 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2013 : 1 543 000 €
- Les amortissements des biens mobiliers : 352 200 €
- Les subventions d'investissement : 25 200 €
- Les dotations et fonds divers (TVA récupérée, Taxes Locales d'Equiptement et taxes d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme) : 965 200 €

### Résultats 2014

Section de fonctionnement :

- Dépenses 7 692 256,63 €
- Recettes 8 764 349,42 €
- Total + 1 072 092,79 €

Section d'investissement

- Dépenses 2 630 626,61 €
- Recettes 4 235 215,86 €
- Total + 1 604 589,25 €

Solde de la section d'investissement + 1 604 589,25 €

+ les restes à réaliser

- Dépenses - 2 087 539,59 €
- Recettes + 221 521,34 €
- Besoin - 261 429,00 €

L'excédent de fonctionnement couvre ce besoin + 1 072 092,79 €

Il reste un solde de + 810 663,79 €

Ce solde a été affecté dans le budget primitif 2015, voté le 30 janvier 2015.

### Budgets annexes

	Fonctionnement		Investissement		Restes à réaliser
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Casino</b>					
Montant	17 833,76 €	249 425,54 €	28 294,72 €	400 646,29 €	- 258 342,72 €
Solde		231 591,78 €		372 351,57 €	- 258 342,72 €
<b>Cinéma</b>					
Montant	0 €	21 448,71 €	27 216,50 €	61 487,45 €	-- 10 000,00 €
Solde		21 448,71 €		34 270,95 €	- 10 000,00 €
<b>La Forêt</b>					
Montant	221 498,02 €	433 772,60 €	442 572,29 €	221 168,44 €	
Solde		212 274,58 €	221 403,85 €		

<b>Pédebert extension II</b>					
Montant	722 316,60 €	1 163 986,61 €	1 444 633,20 €	722 316,60 €	
Solde		441 670,01 €	722 316,60 €		
<b>Eau</b>					
Montant	55 167,50 €	228 112,93 €	152 325,21 €	280 569,05 €	-- 10 000,00 €
Solde		172 945,43 €		128 243,84 €	-- 10 000,00 €
<b>Assainissement</b>					
Montant	261 258,88 €	562 350,86 €	265 429,50 €	818 768,39 €	--10 000,00 €
Solde		301 091,98 €		553 338,89 €	-10 000,00 €
<b>Restaurant</b>					
Montant	71 091,13 €	105 774,63 €	28 858,09 €	31 575,96 €	-- 2 000,00 €
Solde		34 683,50 €		2 717,87 €	-- 2 000,00 €
<b>Maison de la Petite Enfance</b>					
Montant	672 512,71 €	862 927,51 €	48 194,47 €	79 109,25 €	-- 21 826,00 €
Solde		190 414,80 €		30 914,78 €	-258 342,72 €
<b>Clos du Golf</b>					
Montant	0 €	66 826,23 €	0 €	0 €	
Solde		66 826,23 €		0 €	
<b>Pédebert extension III</b>					
Montant	133 382,72 €	300 802,75 €	266 765,44 €	133 382,72 €	
Solde		167 4720,03 €	133 382,72 €		
<b>Les Barthes</b>					
Montant	838 188,32 €	838 188,32 €	0 €	0 €	
Solde		0 €		0 €	
<b>Pédebert extension IV</b>					
Montant	0 €	0 €	0 €	0 €	
Solde		0 €		0 €	

Jean-Jacques Tirquit est nommé président de séance Le Maire Xavier Gaudio quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter les comptes dont il est l'ordonnateur.

### 3. Affectation des résultats 2014

Vote : unanimité

Les comptes budgétaires de l'exercice 2014 ayant été arrêtés et approuvés, l'assemblée générale décide l'affectation des résultats suivants :

Budgets	Excédents de fonctionnement 2014	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	1 072 092,79 €	810 663,79 €	261 429,00 €
Casino	231 591,78 €	231 591,78 €	
Cinéma	21 448,71 €	21 448,71 €	
La Forêt II			

Pédebert extension II			
Eau	172 945,43 €	172 945,43 €	
Assainissement	301 091,98 €	301 091,98 €	
Restaurant « Front de mer »		34 683,50 €	34 683,50 €
Maison petite enfance	190 414,80 €	100 000,00 €	90 414,80 €

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

#### 4. Bilan 2014 des acquisitions et cessions immobilières

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante prend acte du bilan 2014 des acquisitions et cessions immobilières :

##### Achat :

- Gallais rue de Couillicq AW 289 (10m<sup>2</sup>) 1 626 €
- Varailhon de la Filolie avenue de la Bécasse AX 44 (106 m<sup>2</sup>) 1 €

##### Vente :

- Descacq Avenue de Coutrines BD 61 (278 m<sup>2</sup>) 33 000 €

#### 5. Décision modificative n°1 : budget principal et budgets annexes

##### Attribution de subventions aux associations (Budget principal)

Vote : unanimité

Yacht Club	5 000,00 €
Section rugby féminin	700,00 €
Coopérative scolaire Hossegor	775,00 €
Coopérative scolaire Soorts	425,00 €
Fédération des anciens combattants	150,00 €

##### Budget principal

Chapitre 011 : vote 25 voix pour et 1 abstention (Cathy Montaut)

Chapitre 65 : vote unanimité

Chapitre 67 : 15 voix pour, 8 contre (Julie Armellini, Christine Bégué, Sabine Bénétrix, Frédéric Duzert, Agnès Dupla, Hélène Francq-Girard, Françoise Lalande, Jean-Carl Thiery) et 3 abstentions (Sabrine Dassé, Cathy Montaut, Michel Villeger)

Tous les autres chapitres, tant en dépenses que en recettes, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont votés à l'unanimité.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
<b>Chapitre 011</b>			<b>Chapitre 013</b>		
C/6135	Location	- 2 500 €	C/6419	Remb. salaires	+ 15 391 €
C/6232	Réceptions	+ 5 500 €			
C/6288	Prestations	+ 20 000 €	<b>Chapitre 70</b>		
			C/70323	Redevance concessions	+ 20 200 €
<b>Chapitre 65</b>			<b>Chapitre 73</b>		
C/6574	Subventions	+ 7 050 €	C/73111	Fiscalité	+ 89 785 €
C/6554	Ch.intercommunales	- 150 000 €			

<b>Chapitre 67</b>				<b>Chapitre 74</b>			
C/6745	Autres subventions		+ 4 000 €	C/7411	Dotations Etat	-	45 000 €
<b>Chapitre 023</b>				<b>Chapitre 75</b>			
C/023	Virement investissement		+ 674 326 €	C/7551	Reversement budget annexe		+ 470 000 €
				<b>Chapitre 77</b>			
				C/774	Subventions		+ 8 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 558 376 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>+ 558 376 €</b>

Investissement							
Dépenses				Recettes			
<b>ALSH</b>				<b>Affectation</b>			
C/2051	Logiciel		+ 4 000 €	C/001	Report investissement		+ 4 050,71 €
C/218	Informatique		+ 3 000 €	C/1068	Affectation	-	4 050,71 €
C/2313	Travaux		- 7 000 €				
				C/1328-9402	Subvention PALO		+ 3 674 €
C/2182	Matériel		+ 6 000 €	C/1328	Subvention Etat		+ 1 500 €
C/2041582	Sydec		+ 51 000 €				
C/2152	Panneaux de voirie		+ 10 000 €	C/021	Virement fonctionnement		+ 674 326 €
C/2315-9281	Travaux de voirie non communautaire		+ 32 500 €				
C/2315-9368	Place des Landais		+ 25 000 €				
C/2315-9398	Bourg de Soorts		+ 50 000 €				
C/2315-9297	Espaces verts		+ 10 000 €				
C/2315-9408	Base nautique		+ 15 000 €				
C/2111	Terrains		+ 480 000 €				
<b>TOTAL</b>			<b>+ 679 500 €</b>				<b>+ 679 500 €</b>

### Budgets annexes

Budget Casino

Vote : unanimité

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
C/61522	Entretien bâtiment		+ 15 000 €				
C/023	Virement investissement		- 15 000 €				
<b>TOTAL</b>			<b>+0 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>+ 0 €</b>
Investissement							
Dépenses				Recettes			
C/2188	Matériel		+ 5 000 €	C/021	Virement fonctionnement		-15 000 €
C/2313	Travaux		- 20 000 €				
<b>TOTAL</b>			<b>- 15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>-15 000€</b>



*Budget Eau*

Vote : unanimité

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
C/023	Virement investissement	+ 0,04 €	C/002	Report fonctionnement	+ 0,04 €
<b>TOTAL</b>		<b>+0,04 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 0,04 €</b>
Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/2315-9033	Raccords d'eau	- 249 999,96 €	C/021	Virement investissement	+ 0,04 €
C/2315-9409	Bd Front de mer	+ 250 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>-+ 0,04 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 0,04€</b>

*Budget Assainissement*

Vote : unanimité

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
C/023	Virement investissement	+ 6 341,03 €	C/777	Amortissement subventions	+ 6 341,06 €
			C/002	Résultat reporté	-0,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>+6 341,03 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 6 341,03 €</b>
Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/13916	Subvention d'équipements	+ 6 341,06 €	C/001	Résultat reporté	- 0,01 €
C/2315-9031	Travaux divers	- 0,04 €	C/021	Virement investissement	+ 6 341,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 6 341,02 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 6 341,02 €</b>

*Budget Maison de la petite enfance*

Vote : unanimité

Investissement					
Dépenses			Recettes		
C/2188	Matériel	+ 30 000,00 €			
C/2313	Travaux	-30 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0€</b>

## 6. Création d'autorisations de programme et de crédits de paiement

L'assemblée délibérante approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

- Travaux de voirie non communautaire : unanimité
- Bourg de Soorts : unanimité
- Boulevard du Front de mer : 22 pour, 1 contre (Jérôme Lacroix) et 3 abstentions (Christophe Gès, Nadine Lartigau, Valérie Thévenot)
- AVAP : unanimité

	AP Précédente	AP Supplément aire	AP Totale	CP utilisé avant 2015	CP Précédente pour 2015	CP 2015 supplémentaire	CP 2015 totaux	Répartition des crédits de paiements ultérieurs	
								2016	2017 et plus
Voirie non communautaire	500 000,00		500 000,00	270 362,61	130 000,00	32 500,00	162 500,00	67 137,39	
Bourg Soorts	215 000,00		215 000,00		15 000,00	50 000,00	65 000,00	150 000,00	
Bd Ft de Mer	1 000 000,00	900 000,00	1 900 000,00		200 000,00		200 000,00	1 500 000,00	200 000,00
AVAP		70 000,00	70 000,00			40 000,00	40 000,00	30 000,00	

## 7. Accueil de loisirs sans hébergement :

### a) Tarifs

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve les tarifs suivants pour l'Accueil de Loisirs :

TARIFS ALSH DE SOORTS-HOSSEGOR 2015												
Famille habitant sur la commune												
	QF<449		450<QF<699		700<QF<790		791<QF<905		906<QF<1500		QF>1501	
	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas
Journée	6 €	4,8 €	8,5 €	6,8 €	10 €	8 €	12 €	9,6 €	13,5 €	10,8 €	15 €	12 €
1/2 Journée	4 €	3,2 €	5,25 €	4,2 €	6 €	4,8 €	7 €	5,6 €	7,75 €	6,2 €	8,5 €	6,8 €
Formule (sans repas)	"-20% du montant de la journée ou demi journée"											
Tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants : - 20% du tarif pour le 2ème enfant, -30% du tarif pour le 3ème enfant . . .												

Famille extérieure à la commune												
	QF<449		450<QF<699		700<QF<790		791<QF<905		906<QF<1500		QF>1501	
	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas	Avec Repas	Sans repas
Journée	11 €	9,8 €	13,5 €	11,8 €	15 €	13 €	17 €	14,6 €	18,5 €	15,8 €	20 €	17 €
1/2 Journée	6,5 €	5,7 €	7,75 €	6,7 €	8,5 €	7,3 €	9,5 €	8,1 €	10,25 €	8,7 €	11 €	9,3 €

### b) Création de postes

Vote : unanimité

Afin de recruter une équipe d'animation, les postes suivants sont ouverts :

- 1 poste d'animateur (directeur) à temps complet
- 12 postes d'adjoints d'animation à temps non complet

### 8. Actualisation du régime indemnitaire

Vote : unanimité

L'assemblée actualise le tableau fixant les possibilités de régime indemnitaire, notamment pour la filière animation.

Le maire précise qu'il ne s'agit pas de modifier le régime indemnitaire des agents qui reste identique mais de fixer les enveloppes globales annuelles.

L'assemblée décide également de fixer la rémunération forfaitaire des stagiaires BAFA qui pourront travailler à l'ALSH à 600 € mensuel.

### 9. Tarifs accueil périscolaire

Vote : unanimité

Sur proposition du comité de pilotage de l'ALSH, l'assemblée décide :

- D'instaurer une garderie gratuite d'une durée de ½ heure, tous les mercredis de la période scolaire (de 12h à 12h30), afin de permettre aux parents de venir chercher leur enfant.
- De rectifier les 2 dernières tranches du quotient familial applicables pour déterminer les tarifs de l'accueil périscolaire

Quotient Familial (QF)	Tarif de la ½ heure
QF inférieur ou égal à 305 €	0,35 €
QF compris entre 305,01 € et 458 €	0,40 €
QF compris entre 458,01 € et 611 €	0,45 €
QF supérieur à 611,01 € et autres régimes	0,50 €

## 10. Concessions :

### a) Attribution

Vote : 25 pour et 1 abstention (Cathy Montaut)

Cathy Montaut s'interroge sur l'augmentation du nombre de concessions et sur l'impact esthétique que cela pourrait avoir sur les plages. Frédéric Dudezert, adjoint au maire en charge des espaces concédés, précise que dorénavant, l'objectif sera de se concentrer sur la qualité des concessions. Il rappelle qu'une 2<sup>ème</sup> concession à la plage Blanche a été accordée à l'association Hossegor Surf Club pour lui permettre d'exercer l'activité Paddle sur le lac, ce qui est parfois impossible à l'océan. Il rappelle également que les tarifs de certaines concessions ont été réévalués afin de correspondre à la superficie réellement occupée, comme l'Etiquette.

Le Maire Xavier Gaudio informe l'assemblée que les nouvelles attributions de concessions, la revalorisation des tarifs, des superficies et des jours occupés engendrent une recette supplémentaire de 90 000 € en 2015.

#### Nouvelles concessions

Plage Nord-Gravière	Ben Sousan Serge	Ecole de Surf	2 500,00 €
Plage de la Gravière	Darrigade Arnaud	Ecole de Surf	1 650,00 €
Plage des Naturistes	Marly Damien (Sarl MDM)	Ecole de Surf	2 500,00 €
Plage des Naturistes	Pitter Didier	Ecole de Surf	2 500,00 €
Plage de la Gravière	Magnien Emmanuel	Restaurant	9 592,30 €
Point d'Or	Reytet	Snack	734,02 €
Plage Blanche	Barets Dorine (Hossegor Surf Club) ; Paddle		3 000,00 €
Pont Notre Dame	Ducourt Olivier	Structure sport	2 200,00 €
Plage du parc + Plage Nord	Aoust Maud	Food Truck	3 000,00 €

#### Concessions existantes attribuées à des nouveaux concessionnaires

Parc Rosny	Desclos Philippe	Manège	6 879,70 €
Plage du Parc	Abadia (Hossegor Sports et Loisirs) ; Club de plage		1 290,30 €
Plage du Rey	Marteau Stéphane (GASP)	Pyrogues hawaïennes	2 109,50 €
Plage des Chênes-Lièges	Domin Jonathan	Buvette	3 000,00 €
Plage Blanche	Sibenaler Frédéric	Club de plage	1 015,00 €
Plage Centrale	Barets Dorine (Hossegor Surf Club) ; Buvette		3 500,00 €

### b) Tarifs

Vote : unanimité

#### Réajustements de tarifs

Plage des Chênes-Lièges	Bénétrix Yann (Mako)	Paddle	3 000,00 €
Place de la Concorde	Betpouey J.Luc (JLB 40)	Bar-brasserie	12 249,64 €
	Dupont Julien Georges (Before) ; Bar-brasserie		11 626,78 €
Avenue de la Gare	Clostre Bruno (Le Brémontier) ; Bar-Brasserie		9 256,84 €
Plage Nord	Bugis Marianne (Chez Marianne) ; Food-truck		1 250,00 €
Plage Blanche	Martinez Ignacio (Paillote du lac)		3 000,00 €

#### Modifications de superficie et augmentation de 1,5% des tarifs :

Place des Landais	Calaudi Roland (Nika Beach)		22 235,64 €
	Ayache Jérôme (Lala)		3 919,70 €
	Chabres-Duc Gérard (DGV Océanic Bar)		4 752,28 €
	Galia Christian (Blue Bar)		3 932,50 €
	Lecocq François (ROCK Food Sarl)		11 630,76 €

	Mangiarotti Françoise (Hôtel de la Plage)	14 060,66 €
	Pascal Vincent (Kalimutxo)	3 208,50 €
	Potter David (Sarl Joey & Jimmy)	6 347,46 €
	Potter David (Dadic Dicks Sand Bar)	427,80 €
	Spain Andrew (Buci Coolin)	4 006,62 €
	Vergez Olivier (Saïsaï)	27 517,26 €
Place des Pins Tranquilles	Raillard Nicolas (NSN)	6 951,30 €

### 11. Révision des loyers communaux

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante fixe l'indexation des loyers conformément à l'indice de références des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre N -1, soit + 0,15 % (moyenne de l'indice sur quatre trimestres consécutifs).

### 12. Vente parcelles communales

#### a) Avenue du Golf : parcelle BC 7 d'une contenance d'environ 190 m<sup>2</sup>, parcelle non bâtie

Vote : unanimité

La vente de la parcelle cadastrée section BC numéro 7, d'une contenance d'environ 190 m<sup>2</sup>, aux propriétaires limitrophes est approuvée au prix estimé par France Domaines soit 190 €/m<sup>2</sup>.

#### b) Avenue des Sabotiers : parcelles AR 107 et 108 d'une contenance d'environ 486 m<sup>2</sup>, parcelle non bâtie

Vote : 25 voix pour et 1 abstention (Cathy Montaut)

Compte tenu de la situation des parcelles, l'assemblée délibérante accepte de prendre en charge, à titre exceptionnel, les frais de notaire liés à la vente des parcelles cadastrées section AR numéros 107 et 108 (la vente de ces parcelles avaient été autorisées par délibération en date du 26 septembre 2014)

### 13. Acquisition d'une bande de terrain de la parcelle AX 32

Vote : unanimité

L'achat d'une bande de terrain pour permettre un accès au terrain communal de la ZAC, au prix fixé par les Domaines, est approuvé. Le montant global s'élève à 90 000 €. L'emplacement réservé situé sur la parcelle AX 32-b sera supprimé.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

### 14. Convention à intervenir concernant le remboursement par la commune au titre de l'année 2013 des prestations réalisées par MACS et ne relevant pas de la compétence communautaire

Vote : 18 pour, 1 contre (Frédéric Duzert) et 7 abstentions (Julie Armellini, Christine Bégué, Olivier Bégué, Sabine Bénétrix, Laurence Pécastaing, Valérie Thévenot, Jean-Carl Thierry)

Par délibération en date du 3 décembre 2014, l'assemblée délibérante n'avait pas donné au maire l'autorisation de signer la convention précisant le remboursement par la commune des prestations de voirie réalisées par MACS ne relevant pas de sa compétence (12 215 €).

Compte tenu des éléments d'appréciation précisés par le maire Xavier Gaudio, l'assemblée autorise la signature de cette convention.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **15. Demande de concession de plage du domaine public maritime**

Vote : unanimité

L'Etat étant propriétaire du domaine public maritime, l'assemblée décide de déposer un dossier de demande de concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des plages. Si la commune devient concessionnaire, elle pourra confier à un ou plusieurs sous-traitants, par des conventions d'exploitation, des activités ayant un rapport direct avec l'exploitation de la plage.

### **16. Convention avec le Centre de Gestion des Landes (CDG 40) pour l'adhésion au service du pôle retraites et protection sociale 2013 à 2015**

Vote : unanimité

L'assemblée émet un avis favorable à l'établissement d'une convention avec le CDG 40 fixant son rôle d'intermédiation avec la Ville pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat. La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **17. Retrait de la commune de Mugron du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises**

Vote : unanimité

Certaines communes landaises adhérant au SMGBL n'ayant pas délibéré dans les délais, l'assemblée délibérante approuve à nouveau le retrait de la commune de Mugron du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises.

### **18. Rétrocession d'une concession trentenaire**

Vote : unanimité

La rétrocession à la commune d'une concession trentenaire dans le cimetière n°3 pour le prix de 127 € est approuvée.

### **19. Convention tripartite pour l'occupation des arènes**

Vote : 25 voix pour et 1 contre (Olivier Bégué)

Comme l'année dernière, l'assemblée délibérante décide d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre et les modalités financières pour la mise en place de spectacles taurins et de vaches landaises pour la saison estivale 2015. Cette convention tripartite associe l'association Chevaux Toros Passion, l'association Capbreton Hossegor Rugby.

Les spectacles auront lieu les dimanches et les mercredis des mois de juillet et août.

### **20. Décisions du maire**

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, le maire Xavier Gaudio précise les décisions qu'il a prises :

#### Marchés à procédure adaptée

##### **a) Prestation de surveillance des biens sur la voie publique**

3 sociétés ont déposés une offre. L'offre de la société SARL Land Sécurité de Dax est retenue pour un montant de 61 279,48 € ht (année 2015) et 60 106,47 € ht (année 2016) et l'option 1 (300 heures pour les manifestations imprévues).

**b) Acquisition d'un tondo-broyeur avec cabine**

2 sociétés ont déposés une offre. L'offre de la société Agrivision de Bayonne est retenue pour un montant de 25 535,00 € ht.

**c) Acquisition d'un nettoyeur de plage**

2 sociétés ont déposés une offre. L'offre de la SARL PMS de Vieux-Boucau est retenue pour un montant de 61 800,00 € ht, pour l'offre de base, et l'option 1 (personnalisation du matériel, avec une reprise du matériel actuel de 6 000 € ttc).

**d) Location et achat de motifs d'illuminations de Noël**

2 sociétés ont déposé une offre.

- Lot 1 : location triennale de motifs

Entreprise Blachère Illuminations (APT) pour un montant de 8 290,00 € ht

- Lot 2 : achat de motifs

Entreprise Blachère Illuminations (APT) pour un montant de 3 421,00 € ht

**e) Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du boulevard du front de mer**

22 cabinets d'étude ont soumissionné. L'offre du mandataire Dune ville à l'autre de Toulouse est économiquement la plus avantageuse :

- pour un montant de 82 800.00€ ht, pour l'offre de base,
- pour un montant de 4 000.00€ ht pour l'option 1 (définition et choix des équipements mobiliers),
- pour un montant de 3 000.00€ ht pour l'option 2 (traitement de la signalétique)
- et pour un montant 2 000.00€ ht pour l'option 3 (assistance au maître d'ouvrage pour l'insertion des arts plastiques dans l'opération).

Fixation de tarifs

**f) Tarifs des cases du site cinéraire**

Les tarifs suivants pour l'acquisition d'une case sont fixés :

- 15 ans 620,00 €
- 30 ans 1 000,00 €

Action en justice

**g) Action en justice : affaire Duboy**

Le maire a désigné la SCP Etchegaray & Associés, avocats à la cour, 50, avenue Louise Darracq, 64100 Bayonne, pour représenter la commune devant le tribunal administratif de Pau. Monsieur et madame Jean-Pierre et Nicole Duboy ont déposé un recours administratif pour contestation d'un permis de construire n° PC040 304 14D0008 auquel la Ville a opposé un fin de non-recevoir

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 10 juillet 2015 à 20 heures.

Les prochaines séances auront lieu à 20 heures, à l'Hôtel de Ville :

- Vendredi 25 septembre 2015
- Vendredi 13 novembre 2015
- Vendredi 18 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 22h10.

Soorts-Hossegor, le 11 juin 2015

Le maire,

**Xavier Gaudio**